

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/01/2026

Présents : Olivier CAVALLIN, Raphaël COTE, Florian CASEAUX, Loïs MATIVET, Damien SARTORIS, Carole FAIVRE, Thierry ROCHE, Félicien JOUHAM, Benjamin PETOT

Absente excusée Amandine donne pouvoir à Loïs.

Absent non excusé Gérald Besançon.

Votants : 10

Secrétaire de séance : Raphaël CÔTE

Le quorum est atteint.

Question de Florian suite au précédent compte rendu concernant le décompte financier des vestiaires : la subvention PERNOT n'est effectivement pas encore prise dans le décompte car n'est pas encore versée à ce jour.

Le compte rendu du conseil du 10/12/2025 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. TRAVAUX EN COURS

Rue Rouget de Lisle : les travaux de réfection des trottoirs, la pose de bordures et la protection des avoires a débuté le 22/01 et ce, pour une durée de 3 semaines.

Rue du Chêne Loup : léger retard pris pour l'enfouissement des réseaux.

City stade : le sol est posé et est en phase de dilatation. La livraison finale est estimée aux environs du 15 mars (nécessité d'avoir des températures au dessus de 5°C pour le traçage et pour la pose du sol mou pour les jeux enfants).

Exploitation forestière sous la Praz : l'accès habituel étant refait à neuf, le débardage nécessite un itinéraire plus long (1 km de traîne), impliquant une hausse de rémunération du prestataire.

Aménagement de l'étang malaval : nettoyage du site quasi terminé, étang rempli.

2. INSCRIPTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Budget Investissement : Le Conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 228 555 € (25 % des dépenses d'investissement du budget) avant le vote du budget primitif (53000€ pour la voirie et 87000€ pour le city).

3. DROIT DE PRÉEMPTION

2 ventes de terrain et une vente de maison sont proposées, décision unanime de ne pas préempter (aucun intérêt communal).

4. MÉDECINE PRÉVENTIVE

Changement de prestataire pour la médecine préventive du travail.

Comparatif Opsat (coûteux, pas de visite depuis 2 ans) vs Centre de Gestion du Jura (forfait annuel et coût par visite moindres, médecin dédié).

Décision de basculer vers le Centre de Gestion du Jura.

QUESTIONS DIVERSES

Attribution et location de l'appartement communal vacant (Type F4).

Attribution à une famille avec trois enfants scolarisables, dossier financier solide (revenus CAF directs, historique de paiement impeccable).

État des lieux : DPE classé F, plancher flottant souple mais sans danger.

Conditions : Loyer 600 € + 90 € charges. Approbation unanime.

Conseil municipal levé à 21H08

Le Maire



Olivier CAVALLIN

Le secrétaire

Raphaël CÔTE